

MAIRIE D'AMPLEPUIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°3

OBJET :

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES DU MAIRE – COMPTE RENDU

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractéristique exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 22

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 5

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

20/04/24

Publication le :

20/04/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le deux avril deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, Jean-François TEIL, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia BALMONT, Patricia PIVOT, Romain COLLIER,

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : André DAMAIS (pouvoir à René PONTET), Christian LAFFAY (pouvoir à Eric LACROIX), Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Jean-François TEIL), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Dimitri GIRARD (pouvoir à Romain COLLIER)

Le ou les membres absent(s) : André DAMAIS, Christian LAFFAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Dimitri GIRARD

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Conventions :

- **Convention de mise à disposition de la salle GYM'ESCAL** avec l'association La Fraternelle, Eveil Sportif Amplepuis et Vertic'Ampl – durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans

Concessions cimetières :

Cimetière n°1 : 11/02/2024 : renouvellement concession n°458, 2,50 m², 30 ans
Cimetière n°2 : 01/02/2024 : nouvelle concession n°123, 3 m², 30 ans
Cimetière n°3 : 07/02/2024 : renouvellement concession n°65, 3 m², 30 ans
Cimetière n°4 : 03/01/2024 : nouvelle concession n°111, 5 m², 30 ans
Cimetière Saint-Claude Huissel : 29/02/2024 : nouvelle concession n°48, 3 m², 15 ans

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, impasse des Coteaux de Brégade, renonciation au DPU le 02/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Daniel Fargeot, renonciation au DPU le 02/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Henri Damet, renonciation au DPU le 06/02/2024
- ⇒ Vente sur non bâti, Rançon, renonciation au DPU le 06/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de l'hôtel de ville, renonciation au DPU le 06/02/2024
- ⇒ Bail commercial, rue Daniel Fargeot, renonciation au bail commercial le 06/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Gras, renonciation au DPU le 14/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, impasse des coquelicots, renonciation au DPU le 23/02/2024

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du Vieux Reverdy, renonciation au DPU le 29/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, boulevard de Rançon, renonciation au DPU le 29/02/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 11 novembre 1918, renonciation au DPU le 29/02/2024

Engagement de dépenses :

Eclairage LED, école Le Petit Prince, REXEL :

Montant : 12 967.34 € HT 15 560.81 € TTC

Matériel assurance escalade, Gymnase GYM'ESCAL, AU VIEUX CAMPEUR :

Montant : 2 708.16 € HT 3 249.79 € TTC

Changement moteur Peugeot Boxer, services techniques, AUTOS SERVICES :

Montant : 8 773.02 € HT 10 527.62 € TTC

Réparation Aérotherme, salle de la Bouverie, MOOS :

Montant : 1 278.53 € HT 1 534.24 € TTC

Changement chaudière, salle Déchelette, LARUE :

Montant : 10 270.00 € HT 12 324.00 € TTC

Coffret branchement électrique et enrouleur électrique, gymnase GYM'ESCAL et ex-site GERFLOR, REXEL :

Montant : 1 183.89 € HT 1 420.67 € TTC

Groupe électrogène, centre technique, LOCAMUC :

Montant : 1 050.00 € HT 1 260.00 € TTC

Attribution du marché de prestation de service « AMO apaisement et revitalisation du centre-bourg dans le cadre de l'AAP marche du quotidien » à l'entreprise TOPOSCOPE pour un montant de 61 050.00 € HT (hors tranches optionnelles) + affermissement de la tranche optionnelle : rédaction d'un cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre du parking de la Cure : 1787.50 € HT

Dons :

Acceptation par la commune de dons de la part de l'association La Fraternelle et l'association Eveil Sportif de divers matériels de gymnastique servant à la pratique de la gymnastique à la salle GYM'ESCAL

Demandes de subvention :

Financier	Dispositif	Projets	Montant projet € HT	Montant sollicité	Date de dépôt
Etat	MILDECA 2024	Intervention de professionnels et animations dans le cadre de la lutte contre les drogues et conduites addictives	3 400.00 € HT	2 720.00 €	18/03/2024

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du compte-rendu des délégations.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.
Amplepuis, le 2 avril 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER




Le Maire,
René PONTET

